

# COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AEROPORT DE BORDEAUX MERIGNAC

Réunion du 25 mars 2002  
Direction de l'Aviation Civile Sud-Ouest

## Etaient présents

M. Albert DUPUY - Préfecture	M. Jean BATISSE - Syndicat du Vigean
Mme Françoise PIREYRE - Préfecture	Mme DUMONT - Pessac
M. Jean-Louis SEYRAC - Préfecture	M. Gérard CHAUSSET - Mairie de Mérignac
M. Jean-François POURADIER	Mme Dorothea MOREAU - Sepanso
M. Jacques SAULLE - Dassault Aviation	M. DEBRUN - CLCV
M. Patrice VAGNER – SSBA-SO	M. LESTYNEK - Fédération des syndicats de quartiers de Pessac
M. Christian ASSAILLY – DAC-SO	M. Jacques VIDAL - Syndicat de défense des intérêts du quartier du Vigean
M. Bernard GARANDEAU - DAC/SO	M. MARIE-ANNE - Fédération des syndicats de quartiers de Pessac
M. Philippe FIDEL - DAC/SO	M. André DIEZ - DFE/CGC
Mme Patricia LOUIN - DAC/SO	M. Jean LAGOUARDE - ACNS
M. Michel BACHERE - DIREN	M. Thierry CESSAT - ACNS
M. Guy CHAUVET - Vivre à Beutre	M. Pierre BALLAIRE - ADEME
Mme Françoise BARBÉ - CCIB / Aéroport	M. Gilles FAVREAU - ADEME
M. Eyméric LACOSTE - CCIB / Aéroport	
M. Patrick THIEBAUGEORGES - Air France	
M. Lionel ALLEGRIER - Municipalité de Bruges	

## Ordre du jour

### **1 - Commission Consultative de l'Environnement (CCE)**

- proposition de règlement intérieur ;
- système de mesures du bruit et de suivi des trajectoires des avions (validation du nombre et des zones d'implantation des capteurs).

### **2 - Mise en place du Comité Permanent (CP)**

- proposition de règlement intérieur

### **3 - Mise en place de la Commission Consultative d'Aide aux Riverains (CCAR)**

- présentation du fonctionnement ;
- proposition de règlement intérieur ;
- approbation du PGS (Plan de Gêne Sonore).

### **4 - Création du groupe de travail destiné à rédiger la Charte de l'Environnement**

### **5 - Détermination des dates et lieux des prochaines réunions (CCE, CP, CCAR, groupe de travail Charte)**

### **6 - Questions diverses**

Monsieur Albert DUPUY, Secrétaire Général de la Préfecture, accueille les participants et entame l'ordre du jour.

## 1 - COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT (CCE)

### ✓ Proposition de règlement intérieur

Un projet de règlement intérieur est distribué et la Commission est invitée à faire ses remarques. Celles-ci portent sur la fréquence des réunions (au moins 2 fois par an), la date d'envoi des convocations (au moins 15 jours à l'avance), l'envoi indispensable des documents liés à l'ordre du jour en même temps que la convocation.

Sous réserve de ces modifications, la Commission Consultative de l'Environnement émet un avis favorable à ce projet de règlement intérieur (**voir Règlement intérieur CCE modifié ci-joint**).

M. LESTYNEK souhaite qu'une publicité soit faite sur les travaux de la Commission, par exemple la publication des comptes-rendus de la CCE sur internet.

Mme BARBÉ répond qu'en ce qui concerne la publicité, il est prévu de se conformer aux recommandations de l'ACNUSA.

### ✓ Système de mesures du bruit et de suivi des trajectoires des avions (validation du nombre et des zones d'implantation des capteurs)

M. LACOSTE rappelle l'obligation pour les principaux aéroports français (loi ACNUSA du 12 juillet 1999), de mettre en place un système de mesure du bruit et de suivi des trajectoires des avions.

Un marché a été lancé en début d'année. Quatre candidats ont été retenus et ont reçu le dossier de consultation. Les réponses sont attendues en avril. Le choix du titulaire du marché sera fait en juillet.

Les recommandations de l'ACNUSA étant d'installer au minimum deux stations par piste en dehors des zones A et B du PEB actuel et l'aéroport comportant deux pistes, des contacts préliminaires ont été pris avec les villes situées dans les 4 zones prédéfinies : Mérignac, Saint Jean d'Ilac, Eysines et Pessac. Les municipalités sont d'accord sur le principe d'accueillir une station de mesure sur un terrain communal situé en zone C le plus proche possible de la limite de la zone B.

La commune du Haillan étant également touchée par le PEB, la même proposition lui a été faite et elle l'a acceptée.

Enfin, l'aéroport prévoit l'achat d'une station mobile permettant de faire des mesures complémentaires, notamment le long des pistes et à la demande d'associations ou de communes.

M. LACOSTE précise que les communes, après l'avis de la CCE et de l'ACNUSA, seront recontactées pour mettre en place un protocole d'accord autorisant le gestionnaire à installer les capteurs. L'emplacement exact des capteurs sur les terrains communaux sera établi par le STNA (Service Technique de la Navigation Aérienne), spécialiste en matière d'acoustique.

L'ACNS demande si le système permettra de couvrir la zone de Saint Médard.

⇒ M. LACOSTE : *Oui car il couvrira une zone de 60 km Nord-Sud sur 50 km Est-Ouest.*

Mme MOREAU : Y aura-t-il des capteurs sur les pistes pour mesurer les inverseurs de poussée ?

⇒ M. LACOSTE : *C'est un des rôles du capteur mobile.*

M. CHAUVET : Pourra-t-on faire des mesures à Beutre, et pourra-t-on ensuite modifier le nombre de capteurs si besoin ?

⇒ M. LACOSTE : *On pourra effectivement faire des campagnes de mesure à Beutre. On pourra également modifier ou déplacer les capteurs en fonction des recommandations de l'ACNUSA.*

M. DUPUY demande alors à la CCE d'émettre un avis sur le nombre et l'emplacement des capteurs.

Aucun membre de la CCE ne manifeste son opposition.

La CCE émet un avis favorable à la mise en place de 6 capteurs se répartissant comme suit :

- 3 fixes sur les communes d'Eysines, le Haillan et Saint Jean d'Illac ;

- 2 fixes déplaçables sur les communes de Pessac et de Mérignac ;

- 1 mobile.

*(voir Plan d'Exposition au Bruit – PEB - ci-joint avec zones d'emplacement des capteurs)*

## **2 - MISE EN PLACE DU COMITE PERMANENT (CP)**

Suite à la réunion d'installation de la CCE du 28/01/02, les 3 collèges de la CCE se sont mis d'accord pour proposer chacun 3 membres pour participer au Comité Permanent.

Le Comité permanent est donc mis en place *(voir composition du Comité Permanent ci-joint)*.

### **✓ Proposition de règlement intérieur**

Un projet de règlement intérieur est distribué et le Comité est invité à faire ses remarques.

Sous réserve des modifications proposées, le Comité Permanent émet un avis favorable à ce projet de règlement intérieur *(voir Règlement intérieur CP modifié, ci-joint)*.

## **3 - MISE EN PLACE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'AIDE AUX RIVERAINS (CCAR)**

### **✓ Présentation du fonctionnement**

M. BALLAIRE, Délégué Régional de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) présente ensuite la CCAR.

Celle-ci est composée des membres du Comité Permanent et des services de l'Etat : DIREN et DGAC. Son secrétariat est assuré par l'ADEME *(voir composition de la CCAR ci-jointe)*.

La CCAR a pour mission d'étudier les dossiers et d'émettre un avis sur les demandes d'aide à l'insonorisation présentées par les riverains concernés par le Plan de Gêne Sonore.

### **✓ Proposition de règlement intérieur**

Un projet de règlement intérieur est distribué et la Commission est invitée à faire ses remarques.

Sous réserve des modifications proposées, le Commission Consultative d'Aide aux Riverains émet un avis favorable à ce projet de règlement intérieur *(voir Règlement intérieur CCAR modifié ci-joint)*.

✓ **Approbation du PGS (Plan de Gêne Sonore)** (*voir projet de Plan de Gêne Sonore - PGS ci-joint*).

Le projet de plan de gêne sonore (PGS) a été présenté à la dernière CCE du 28 janvier. Un dossier complet comprenant ce plan a été envoyé aux membres de la CCE en même temps que la convocation à la réunion du 25 mars.

Le Plan de Gêne Sonore est établi sur la base d'un modèle et a vocation à déterminer le périmètre dans lequel les habitations peuvent prétendre à une aide à l'insonorisation.

L'approbation du PGS par le Préfet, permettant de lancer les procédures d'indemnisation, doit être précédée de l'avis favorable de la CCAR et de l'ACNUSA.

M. CHAUVET souhaite que le PGS soit révisé dès parution des nouveaux indices.

L'ACNS et l'Association Vivre à Beutre soulignent que l'ACNUSA recommande au Préfet de prendre par anticipation un arrêté anticipant le nouveau PEB.

Le souhait général est que le PEB soit révisé dès que les textes seront parus.

Après discussion sur le PGS, M. DUPUY demande à la CCAR d'émettre un avis sur le projet de PGS.

Aucun membre de la CCAR ne manifeste son opposition au projet.

La CCAR émet un avis favorable au projet de PGS.

M. BALLAIRE distribue alors un document réalisé par l'ADEME et relatif aux aides à l'insonorisation des logements des riverains de l'aérodrome de Bordeaux-Mérignac (*voir document ADEME ci-joint*).

#### **4 - CREATION DU GROUPE DE TRAVAIL DESTINE A REDIGER LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT**

M. GARANDEAU rappelle qu'avant la mise en place de la CCE, la Charte de l'Environnement avait été préparée par un groupe de travail informel comprenant :

- des représentants de l'aéroport : Aviation Civile, CCIB, Armée, usines aéronautiques, personnels de l'aéroport ;
- des collectivités locales : communes riveraines, CUB ;
- des associations départementales...

Des réunions ont eu lieu dans les communes riveraines avec l'ensemble des associations de la ville ainsi que des particuliers.

Les thèmes suivants ont été traités : bruit, eau, air , déchets, faune et flore, communication.

Ce groupe de travail s'est réuni tous les mois, des experts ont été invités et un projet de Charte a été élaboré.

Suite a la réunion de la CCE du 28 janvier, un certain nombre de demandes de participation à un nouveau groupe de travail ont été reçues.

Le groupe de travail est alors constitué (*voir composition du groupe de travail Charte de l'Environnement ci-joint*).

Les réunions auront lieu mensuellement à la DGAC.

L'objectif est de finaliser la Charte de l'Environnement au début de l'automne 2002.

**La prochaine réunion aura lieu le vendredi 12 avril 2002 à 10 h 00, à la DGAC.**

## 5 - DETERMINATION DES DATES ET LIEUX DES PROCHAINES REUNIONS (CCE, CP, CCAR, GROUPE DE TRAVAIL CHARTE)

- ✓ **CCE** : prochaine réunion à l'automne.
- ✓ **CP** : pas de réunion prévue à ce jour.
- ✓ **CCAR** : une réunion sera organisée dès l'adoption du PGS.
- ✓ **Groupe de travail Charte** : 12 avril 2002 à la DGAC.

## 6 - QUESTIONS DIVERSES

Aucune nouvelle question n'étant posée, M. Dupuy lève la séance.

\*\*\*  
\*\*

### Pièces jointes :

- *Règlement intérieur CCE modifié*
- *Plan d'Exposition au Bruit - PEB - avec zones d'emplacement des capteurs*
- *Composition du Comité Permanent*
- *Règlement intérieur CP modifié*
- *Composition de la CCAR*
- *Règlement intérieur CCAR modifié*
- *Projet de Plan de Gêne Sonore - PGS*
- *Document ADEME*
- *Composition du groupe de travail Charte de l'Environnement*
- *Répartition horaire du trafic – moyenne annuelle 2001*